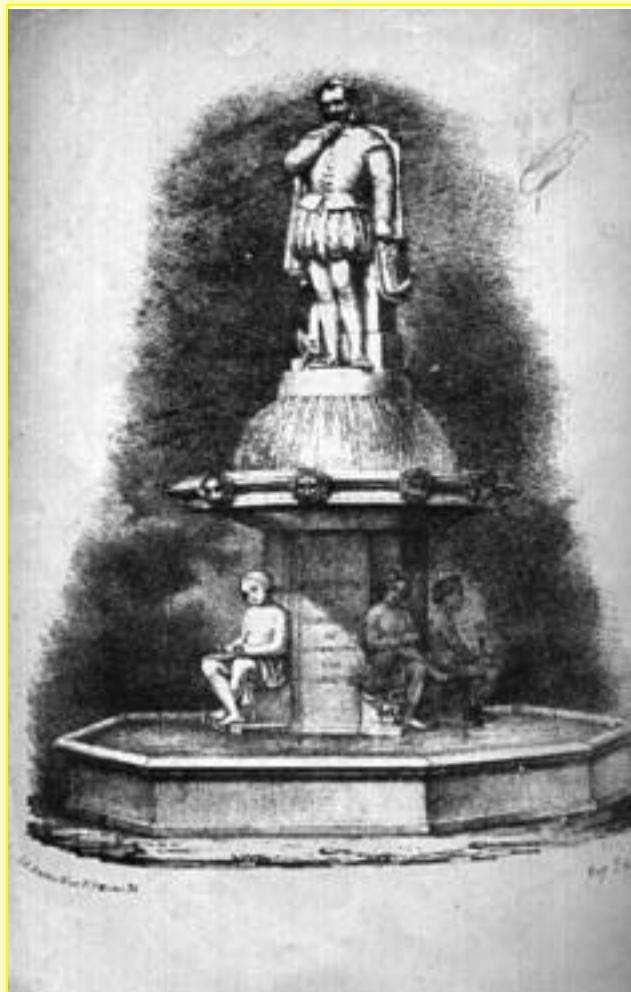


A. B. Crousillat

Adam de Crapponne



C.I.E.L. d'Oc

Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc
3 Place Joffre, 13130 Berre L'Étang
<http://www.lpl.univ-aix.fr/ciel/>

A. B. Crousillat

Adam

de Craponne

ode en vers provençaux

Notice biographique de J. B. Sardou

**Salon
Magloire Gounelle
1854**

Adam de Craponne

Ode en vers provençaux
par A. Crousillat

A l'occasion du monument inauguré à Salon le 22 octobre 1854
avec notice biographique

Odo à Crappounno

A moussu Bonafous, proufessour de literaturo franceso à la Facultat deis Lettros de-z-Ais

Tollis, Adame, caput, quia de torrente bibisti.

(Lou Prouphèto Davi)

Crappounno, (1) ta villo natalo,
Qu'as coumblado de tant de bëns,
Dins uno óublidanço fatalo
S'es endourmido proun longtèmps;
Proun tèmps uno nicho mesquino
Dins la pausso et la taraïno
A tengu soulament (2) toun buste (3) relegat,
Mounté, s'èro de boues (4) coumo es de pèiro duro,
Leis arno l'aurièn rousiga...

Oh! Mai, tressauto amount de joio,
Chalo-te fièr dins aquest jour
Mount' avèm recampa la voio,
Mounté venèm te rèndre hounour!
Adejà, dins uno autre fèsto (5),
De lauzièr courounant la tèsto,
En triounfle t'avèm pourtat coumo un cors sant;
Vhuei (auras rèn pèrdut d'esperar) noueste zèlo
Vèn brihar mai que mai d'uno façoun nouvèllo:
Es un autar que te dreissam!

Dessus toun pedestau de glori
Anem! Fai lou bèu, anem! Ris,
En vesènt coumo ta memori
Dins touteis leis couers reflouris;
En vesènt de trento bourgados
Leis poupopulaciens affougados,
Deis ribos de la mar eis bords de la Durènço,
A teis pèds s'accampar, et sa recouneissenço
Haut, bèn haut! Prouclamar toun noum!

De te vèire et de te rèndre hèumagi
Touteis noun se sadoulam plus,
Car revieudes dins toun eimagi
Graci au bèu gaubi de Ramus (6).
Es bèn aqui ta bono mino,
Toun frount que l'engièn illumino,
Toun riche entrincament, ta noblo pauso aussi,
Te manco que la vouex: la vouex entrepachado
Tanco dins toun gòusièr barrat... Desgavachado,
Lèu que nous diriès: gramaci!

Noun, noun, voulèm pas que lou digues;
Avèm rèn fach! Siam pas countènts
En pensant que fau que perigues
Souto la man duro dau Tèmps;
Car à la longo tout debano;
Lou vènt, la puèjo, la chavano
Van jusqu'à mettre en frun leis tèmpl' emé seis dieus.
Toun pus bèu mounument dins nouesteis couers s'escounde,
Es l'amour que pèr tu, tant qu'istara lou mounde;
Se transmettrem de paire en fieus.

Toun pus bèu mounument, Crappounno,
Tu-meme te lou siès calat:
Es toun canau, (7) richo de courouno
De rasin, d'òulivos, de blad.
Aquello courouno de glori,
Que dins leis siècle fara flori,
Es estado per tu 'no treno d'agranas:
As vist, sènsa jamai n'aver l'âmo abattudo,
L'interèst despiètous (8) et l'horre (9) ingratitudo
Te quichar et te rire au nas.

Plen de l'unico desiranço
De passar en fasènt lou bèn,
Butes émè perseveranço
Toun obro, et la menes à bèn.
Un jour de la sesoun poulido
Que ves brilhar la margarido,
Mounté souvènt leis champs dejà soun buvadis,
Seloun en proucessièn va au davant de l'aigagi... (10)
Et velaqui! Leis flous risoun sus toun passagi;
La tèrro en joio t'applaudis.

Roucassilhos et restelièros
Sarez plus un grazilhadou;
Clots, pradariès, tèrras bladièros,
Anaz bèure à voueste sadou:
De millo biais long de la couello
L'aigo gisclo, espousco, rigouelo,
Et barégeo (11) la vido au cadabre deis Craus.
Fai dourmir dins leis nais la nympho treboulado (12),
Et veiras lèu, Seloun, touto la coustelado
Se changear en poulits bancaus. (13)

L'aigu buto, leis rodos viroun,
Et l'industrio a pres lou van:
Leis lanos se càrdoun, s'estiroun;
Lou papièr raco soun riban;
La pèiro encapo lou gran et l'òulivo;
Sur la molo rapido auze fennir l'acièr,
Dau paradou (14) toumbar et retoumbar la masso,
Et, mourdènt leis platèus, la sèrro jamai lasso
Leis trancar coumo un gibacièr.

Canourgo, (15) cantounado hurouso,
Qu'ères antan qu'un nis de sèrps,
Alisco ta ribo amourouso
D'hèrbo et de flous et d'aubres vèrds:
Alestis un poulit bouscagi
Mounté lou poèto et lou sagi
Un jour pouescon ensèm venir s'espassegear,
L'y meditar leis cants de Roumo et d'Ionio,
Et sus l'antique luth, dins sa dotto manio,
Pèrfés émé biais s'assagear.

Ieu belèu sus lou fifre encaro
Jugarai quauqueis èrs galois;
Mai la lyro d'or de Pindaro
Vòu de troubaires pus ravois. (16)
Adounc, brave et noble Crappounno,
Pèrdouno, millo fes pèrdouno
Sus d'un ton fort simplas se dise teis lauzours.
De moun tribut de vers poudiès pas restar sènso,
Car ma Muso tedèu tant de recouneissènço
Oh! Que te nen dòurra toujour!

S' à baudre a cuilhit, pichounetto,
Tèndreis flous, filhos deis pradouns,
E, long deis riaus, su' no cannetto
Moudulat seis proumiers fredouns;
S'es anado pièi, anantido,
Counfoundre sus la ribo humido
Soun plagnun au plagnun dau roussignòu gentieu,
Pèrfés dins la frescou s'escarcaillhar risènto...
Es à tu, sèmpre à tu, bèllo âmo bènfasènto,
A tu que va dèu, après Dieu!

NOTOS

(1) Adam de Crappounno es neissut à Seloun, l'an 1525, de Guilhaume de Crappounno et de Mario-Madaleno de Mark.

(2) Dève en favour de la veritat desclarar qu'existo un autre pichot mounument, lou proumier dreissat en plen vent, en l'ounour de Crappounno. Es moussu A. Jourdan que l'a fach à seis frèrs sus sa prouprietat. Counsisto en uno font mounté es quilhat lou buste en gyp de l'ilustre Adam, emé dous ciprèrs à coustat. La fouent gisclo et rajo de l'aigo dau Canau au mouyèn d'uno poumpo que l'y es messo en juèc pèr uno rodo.

(3) Lou buste qu'es à la couumuno dins uno espèci de nicho praticado entré-mitan de la bibliotèco.

- (4) La diphthongo *oue* se prounounço à Seloun coumo en francés *oi*.
- (5) La fèsto agricolo que aguèt luèc eici lou 22 settèmbre 1850.
- (6) Ramus, de z-Ais, celèbre escultour en qu la Prouvènço dèu tambèn l'estatuo de Mounsignour de Belzunço, à Marsiho, et leis dous que soun à-z-Ais, davans lou Palai.
- (7) Lou canau de Crappounno que passo à Seloun siguèt coumençat en 1554, l'y a just 300 ans.
- (8) *Despiètous*, lou countrari de *piètous*; leis italiens dìsoun *dispietato*.
- (9) Horre, dau latin *horridus*:
- Un horre ploumb d'un pus horre cassayre
De la famillo en plours assassinèt la mayre.
(Barthès, 1854)
- (10) Touto la populatièn, lou clergièr et leis corps religious, emé leis bandièros desplegados et la crous en tèsto, anèron au rescontro de l'aigo, que arribèt à Seloun lou 30 d'abrieu 1559. Pousquèt se capitar, coume aquest an, que lou terraire dejà beguèsse voulentier.
- (11) Pouerto, carrégeo.
- (12) Manière poetico de dire: *faire nitar*.
- (13) Terrens soustenguts pèr de murailhos.
- (14) *Moulin à foulon*.
- (15) Quartièr dau terraire de seloun mounté s'escounde emé leis nis de roussignòus la campagno de moussu Bonafous.
- (16) *Pus ravois* que ieu, bèn entendut.

Adam de Craponne 1525-1576

Semper honos nomenque tuum landesque manebunt.

(Virg. Eclog. V)

Adam de Craponne, issu d'une famille noble de Pise (1), naquit à Salon, en Provence, l'an 1525. Cet homme illustre eut pour père Guillaume de Craponne, et pour mère Marie-Magdeleine de Mark de Châteauneuf, tous deux de noble origine. (2) Devenu fort habile dans les sciences mathématiques et hydrauliques, en dépit du préjugé qui écartait encore la noblesse des travaux autres que ceux de la guerre, Craponne fut de bonne heure considéré comme l'un des plus habiles ingénieurs de son siècle.

Une fois en possession des lumières de la science, la première pensée qui vint à ce noble esprit fut de les consacrer au service de son pays; il conçut le projet d'amener les eaux de la Durance dans cette partie de la Provence qui s'étend entre Cadenet et l'Etang de Berre. Ce canal qui porte son nom, est le premier qui ait été exécuté en France.

Comme pour diminuer le mérite de l'exécution du projet de Craponne, on n'a pas seulement fait remarquer que l'idée première de cette entreprise n'était pas de lui, les auteurs de la Statistique des Bouches du Rhône sont allés jusqu'à prétendre que cette entreprise hardie ayant été accomplie du temps des Romains, Craponne avait eu seulement à restaurer les anciens débris d'un canal antérieur. A l'appui de cette prétention, on ne s'est pas borné à citer une charte de 1167, par laquelle Alphonse, roi d'Aragon, avait concédé à l'archevêque d'Arles, seigneur de Salon, de droit de dériver les eaux de la Durance dans la Crau; on a mal lu, à plaisir, cette même charte pour y voir (au lieu des termes de l'époque pour une concession du droit d'aqueduc à travers plusieurs fiefs), le transport en faveur de l'archevêque d'Arles, d'un canal qui eût existé durant la domination de Rome, et dont quelques débris auraient survécu jusqu'au XIIème siècle.

Mais la charte fût-elle susceptible de l'interprétation qu'on a voulu lui donner, il suffirait aujourd'hui, pour repousser ce document et pour prouver que les anciens habitants de Salon n'avaient pas à leur disposition les eaux de la Durance; d'avoir retrouver les immenses travaux des Gallo-Romains, accomplis à l'occasion des faibles sources de Talagard et des Aubes dans l'intérêt de cette contrée.

Au reste, si un canal dérivé de la Durance avait existé, si le souvenir avait pu en être conservé, comment concevoir que Craponne eût eu tant de peine à faire apprécier son projet.

Il faut donc rendre à Craponne, en son entier, le mérite de la conception et de l'exécution de son œuvre (3).

Dès 1551, Adam de Craponne, avait achevé sur le terrain toutes les études pour la confection du magnifique cours d'eau qui devait réaliser le plus grand avenir possible. Mais les préparatifs de guerre qui eurent lieu à cette époque empêchèrent Craponne de donner suite à ses projets; ainsi le 26 février 1552, avant de quitter Salon pour rejoindre les troupes campées en Champagne, Vermandois et Picardie, et se porter avec elles sur Metz, Toul et Verdun, il testa à Salon, devant le notaire Etienne d'Hozier, en faveur de son frère aîné Frédéric et de ses soeurs Catherine et Jeanne, laissant une pension à sa mère, Marie-Magdeleine de Châteauneuf.

La part prise par Crapponne à la levée du siège de Metz fut brillante, et acheva de grandir sa réputation militaire. Deux ans après, Crapponne se trouvant libre de poursuivre l'idéal de son canal, en obtint l'autorisation par arrêt du 17 août 1554, rendu à Aix sur requête par MM. les présidents et maîtres rationaux en la cour des comptes (4). Crapponne met à l'instant la main à l'œuvre et telle fut la célérité apportée dans son exécution, que, commencé en 1554, le canal fut terminé dans l'espace de cinq ans. Le premier essai d'alimentation avait eu lieu le dimanche 23 mai 1557; Crapponne amena les eaux à Salon, sa patrie (5), à laquelle il voulait offrir les prémices de son génie; elles y arrivèrent le dimanche 30 avril 1559 et furent reçues par la population toute entière, à la tête de laquelle étaient réunis en procession le clergé et le corps religieux; les sentiments d'enthousiasme et de reconnaissance qui éclatèrent dans cette mémorable circonstance, attestent assez l'importance du bienfait et le prix qu'on mettait à le tenir d'un illustre compatriote.

Pour conduire les eaux de son canal jusqu'à la mer, et pour le rendre encore plus utile, il le divisa en deux branches: l'une passe à Pélissane, Lançon, Confoux, et se jette dans la rivière de la Touloubre; elle date de 1567; l'autre, construite en 1564, traverse le faubourg de Salon, le territoire de Grans, et va terminer son cours dans la Touloubre, mais dans un point plus rapproché de l'Etang de Berre; une troisième branche fut creusée en 1567, dans un point de la commune de Lamanon; elle arrose une partie de son territoire et celui d'Eyguières; traversant ensuite la Crau du nord au midi, elle porte les eaux par deux subdivisions nouvelles: l'une (elle date de 1569) dans l'Etang de l'Olivier, près d'Istres, et l'autre (on l'a construite en 1576) dans l'Etang de Berre; avant de se rendre à cette dernière destination, elle sert de moteur aux moulins à poudre de Saint Chamas (6).

Reconnaissance immortelle à l'auteur d'un canal, qui dans une espace de treize lieues, arrose environ 13,450 hectares de terre appartenant à dix-huit communes; ce travail fait encore aujourd'hui l'admiration des hommes les plus versés dans la science hydraulique. Henri II avait donné les eaux à Crapponne en forme de fief; mais le manque de fonds l'obligea de les céder à une compagnie qui termina son ouvrage.

Ce que fit Crapponne n'est rien à comparer à ce qu'il aurait pu faire s'il eût été mieux encouragé par ses contemporains.

Adam de Crapponne, pour couronner son œuvre, étudiait minutieusement un canal qui parcourrait la plaine de la Crau (que Strabon qualifie de terrain horrible, *terram horridam*) pour porter jusqu'aux pieds de la ville d'Arles, les eaux de la Durance. Mais des obstacles qui ne pouvait vaincre un seul particulier agissant avec ses propres ressources, lui ravirent la gloire de mettre le dernier sceau à son ouvrage. Ce canal projeté ne fut exécuté qu'après la mort de Crapponne, par les frères Ravel, de Salon et consorts. Les travaux commencèrent le 15 septembre 1581, près du village de la Roque.

Cette immense entreprise fut terminée en 1585. Les eaux de la Durance furent amenés dans le Rhône le 25 janvier. En décembre 1584, Henri III prit les deux canaux réunis sous sa protection spéciale.

Craponne eut aussi la première idée du canal de Provence que, de nos jours, Marseille a eu la gloire d'exécuter seule et sans autres ressources que les sacrifices que sa population s'est imposée.

Dans le projet de Craponne, la prise d'eau était désignée près du bac de Mirabeau, à Canteperdrix, au-dessus du village de Peyrolles, et non à Pertuis, comme celle du canal de Montricher. Il passait par Aix et venait aboutir à l'Etang de Berre.

Le Conseil de la ville d'Aix, dans sa délibération du 8 février 1565, dit que *Craponne de Sallon, s'offrait à faire venir ung bras de Durance dans son terroir, lequel porterait batteau depuis Aix jusques à Berre.*

Le 26 septembre de la même année, Craponne dressa un cahier d'articles qu'il proposait au Conseil pour l'exécution de son projet, et les 8 et 25 octobre suivants, les accords furent passés entre lui et le Conseil de la ville d'Aix. Ce projet ne fut même pas commencé. Repris sous Louis XIII, en 1628, par le célèbre Peyres, il fut bientôt abandonné; plus tard, en 1733, Floquet voulut entreprendre ce travail; il fit imprimer à Marseille en 1746, un devis de tous les ouvrages que l'on devait faire. Ce magnifique projet reçut un commencement d'exécution le 1^{er} septembre 1752; mais les actionnaires qui s'étaient chargés de l'entreprise, l'abandonnèrent bientôt, faute de fonds.

C'est à Craponne que l'on dut la pensée de joindre l'Océan et la Méditerranée, en unissant les bassins de la Saône et de la Loire par un canal du Centre, qui aurait traversé le Charolais. Cette entreprise, commencée sous Henri II, fut interrompue à la mort de ce prince; elle a toute fois donné lieu, sous Henri IV, au creusement du Canal de Briare.

Adam de Craponne s'occupa aussi d'un gros projet qui consistait à conduire les eaux de l'Ariège aux Pierres de Naurouse, pour les diriger ensuite vers les deux mers; il présenta les plans (7) à la reine-mère Catherine de Médicis, alors régente pour Charles IX. C'est l'idée principale du canal du Languedoc qui, plus tard (1665 à 1682) immortalisa le nom de Riquet; Craponne comptait réaliser son idée au moyen des écluses, alors inconnues en France, et dont il voulait emprunter l'usage aux Italiens.

Craponne ne se borna pas à des projets; il se signala par de grands travaux d'utilité publique; dans le nombre, il faut citer le dessèchement des marais de Fréjus qu'il accomplit (1569) en détournant un bras de la rivière d'Argens (8). Nice lui doit aussi les fortifications de son port;

Mais le génie d'Adam de Craponne ne le rendit ni plus riche, ni plus heureux que tant de belles intelligences persécutées de tout temps par les hommes et le sort. Il se ruina dans l'entreprise de son canal.

Craponne, envoyé à Nantes par Henri III pour y démolir et reconstruire sur un nouveau plan les fortifications mal conçues de la citadelle de cette ville, y fut empoisonné par des ingénieurs rivaux dont il avait dévoilé l'ignorance et la mauvaise foi.

La tradition rapporte que Craponne ne survécut que quatre heures à son empoisonnement, qui eut lieu à l'aide d'une pèche offerte pendant une collation "amicale". Ainsi mourut, en 1576, à l'âge de 51 ans, l'homme bienfaisant à qui l'antiquité eût dressé des autels.

Le roi donna des larmes à cette mort, et parut sentir la perte immense que l'Etat venait d'éprouver; mais il ne fit rien pour honorer la mémoire d'un serviteur fidèle, matyr de sa loyauté; seulement les assassins périrent sur l'échafaud.

Craponne, mort à Nantes, dut y être enterré, et tout porte à croire qu'il y repose dans quelque tombe ignorée. Sa famille ne fit pas revenir sa dépouille mortelle en Provence. Nulle tradition, nul document, nulle recherche, n'ont procuré d'ailleurs la découverte des cendres de ce grand homme, à Salon dans le lieu où il avait choisi sa sépulture (9).

Adam de Craponne ne laissa point de postérité et sa famille est éteinte aujourd'hui.

Son frère Frédéric, n'avait qu'une fille mariée à Jean de Grignan, gentilhomme de Mondragon, Claire de Grignan, issue de ce mariage, épousa César Nostradamus, natif de Salon, et le plus ancien historien de Provence, mort en 1629. Jeanne, sœur d'Adam de Craponne épousa Antoine de Cadenet, par contrat de mariage du 19 avril 1558, notaire Roche, à Salon.

La mort fut pour Craponne, comme pour beaucoup d'hommes illustres, l'occasion d'une justice tardive. Son canal ne porta plus d'autre nom que celui de son fondateur (10). Alors on commença à louer la connaissance admirable des localités qui permit à Craponne d'établir cette dérivation, sans ouvrage d'art, et avec une pente si bien répartie, que les eaux peuvent parvenir à irriguer, sans avoir perdu le limon dont elles sont chargées, dispositions heureuses qui font encore aujourd'hui l'admiration des ingénieurs hydrauliques, appelés à visiter ce beau travail du XVIème siècle.

Adam de Craponne ne fut pas seulement un bienfaiteur ordinaire, mais un bienfaiteur malheureux, un bienfaiteur victime de la charité.

Pendant près de trois siècles on ne fit rien pour éterniser son nom immortel; il était réservé à notre époque de réparer une si cruelle injustice.

Le portrait de la statue de Craponne orne l'Hôtel de Ville de Salon; mais on regrette que celle-ci ne soit pas en marbre, et d'une exécution plus soignée, ainsi que l'est celle du Bailly de Suffren.

En 1813, l'Académie de Marseille avait mis au concours l'éloge de Craponne, le prix ne fut pas décerné.

Une inscription fut gravée en 1818 sur le roc Pic Béraud où est établie la prise du canal.

En mai 1820, une médaille en bronze, gravée par Chardigny, fut frappée à la mémoire de Craponne; elle porte d'un côté son effigie (11); sur le revers on a gravé ses mots: *XVIII communes lui doivent la fertilité de leur territoire. Par les soins de M. le comte de Villeneuve.*

Il était juste et convenable qu'un plus digne monument consacrât la reconnaissance publique envers un homme qui avait tant fait pour la mériter. Aussi le 1^{er} août 1817, le Conseil Municipal de Salon prit l'initiative qui lui appartenait si légitimement et vota des fonds. Les communes arrosées par le canal suivirent ce noble exemple. Le Conseil Général du département, applaudissant à ces vues, porta sur son budget de quoi compléter la dépense. Le Ministre de l'intérieur ayant approuvé toutes ces propositions, on s'occupa de la rédaction des plans et du devis.

M. Penchaud, architecte du département, projeta une fontaine remarquable, surmontée de la statue en bronze ou en marbre d'Adam de Craponne; les travaux furent approuvés dès le 6 octobre 1818 par le ministre de l'Intérieur et le monument aurait alors décoré la ville natale de Craponne s'il ne s'était levé de grandes difficultés sur le choix de l'emplacement et les acquisitions de terrains.

Ce projet abandonné fut enfin repris trente deux ans après, à l'occasion de la première fête agricole du département, célébrée à Salon, le 15 septembre 1850.

Le buste de Craponne couronné de fleurs fut porté en triomphe; M. Sauvaire-Barthélemy, président de la Société d'Agriculture, se faisant l'interprète de tous, pria M. le Préfet *de vouloir bien s'occuper de l'érection d'un monument à Craponne, sur le sol qui l'avait vu naître, auprès de celui qui l'a fécondé.* M. de Suleau, préfet, dans un toast porté à la ville de Salon, parla ainsi:

Une grande figure historique domine toutes les autres dans les annales glorieuses de la ville de Salon, celle de Craponne, celle de l'illustre ingénieur du XVI^e siècle, de cet homme de tous les dévouements et de toutes les sciences, qui savait manier avec un tel honneur l'épée et le compas, et qui devança tous les progrès de son art pour doter une partie de son territoire natal du système d'irrigation qui en fait encore la richesse.

La réalisation du vœu si juste exprimé dans cette fête ne se fit pas longtemps attendre. Dès le 12 octobre suivant, M. le Préfet rendait un arrêté des plus remarquables (12) pour l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir des bienfaits d'Adam de Craponne.

Des fonds ont été votés par les Conseils municipaux de Salon, des dix-huit communes qu'arrose le canal, de Marseille, d'Arles et des autres du département. Le Conseil Général a contribué pour sa part; en un mot, la Provence a enfin payé sa dette de reconnaissance envers son immortel bienfaiteur (13).

L'exécution de ce monument a été confié à M. Ramus, célèbre artiste, à qui Marseille doit la statue de Belzunce et Aix celles de Siméon et Portalis.

Le statue en marbre de Crapponne, provisoirement exposée à Marseille sur la Place Saint Ferréol, du 24 avril au 15 mai 1854, a été érigée à Salon, sur la place de l'Hôtel de Ville, le 6 juillet suivant.

La pose de la statue est heureuse et hardie: elle est placée sur une fontaine; quatre génie en marbre ornent la vasque du milieu de laquelle elle s'élève (14).

L'inauguration de ce monument, fixée d'abord au 17 septembre 1854, a été renvoyée au dimanche 22 octobre.

Ce fut en 1554 qu'Adam de Crapponne commença son canal, et ce n'est que 300 ans , qu'un monument de reconnaissance publique a été érigée à sa mémoire à Salon, sa ville natale! Ne peut-on pas dire avec Virgile?... *Aggregere ô magnos, aderit jam tempus, honores.*

J.-B. Sardou

* * *

(1) Elle a fournit un cardinal élu par Innocent II, un évêque à l'église de Sisteron, et un commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Marseille. Un de ses aïeux, Philippe de Crapponne, assista en 1284, au combat naval de la Muliora. Un autre, Frédéric Crapponne, se trouvait à Pise lors de l'expédition de Charles VIII. Rentré en France avec le prince, il s'établit à Montpellier.

(2) César Nostradamus, auteur de "L'Histoire de Provence" publiée en 1614, et qui non seulement était le neveu d'Adam de Crapponne, mais qui vivait de son temps, s'exprime ainsi à la page 334: *Friderigo de Crappona, gentilhomme issu d'une ancienne noble race de Pise ayant quelque inclination au parti de François, alors que nos roys y faisaient encore des courses et venues pour le recouvrement du sceptre de Naples et de Sicile, se vint jeter à la ville de Montpellier, où il se rendit poursuivant d'une demoiselle de la maison de Andrea, nommée Charlotte (famille illustre et fort relevée de Naples, là transportée, et depuis en Provence), qu'il espousa pour le mérite de sa qualité. De ce mariage sortirent Géraldo de Crappona, son aîné, lequel se vint habituer à la ville de Sallon, environ en l'an cinq cents et quinze, où il épousa mademoiselle de la maison de Marchs, nommée Ysabeau, fille de Guillaume March, sieur de Chasteauneuf, et de ce mariage nasquirent deux frères, l'un fut Adam de Crappona, personnage tant renommé et l'autre Frideric du nom de son ayeul.*

A la page 733, le même historien dit: *Que l'an 1518, Guillaume de Crappone se vint habituer à Sallon, au moyen d'une damoyselle de la famille des Marchs, qu'il espousa avec un bon e riche dot.*

Le contrat de mariage eut lieu le 2 janvier 1518, notaire Viguieri, à Salon.

(3) Notice historique sur Crapponne, par M. de Jessé Charleval, 1849.

(4) Les termes de cet acte constitutif permettent à Crapponne *de prendre eau en la dicte rivière de Durance, et faire la prinse et écluse de la dicte eau au terroir de Jansson pour la conduire et la dériver par ung beal et fossé de largeur et profondeur que verra luy nécessaire par le dict terroir et par les terroirs de la Roque et Saulvecanne, Valbonnette, Mallemort, Allein, Lamanon, jusques et au dedans du teyrroir de Sallon, e du dict Sallon par le teyrroir de lançon et Cornillon, jusques et au dedans du teyrroir de Saint Chamas pour la vuyder à la mer, et de fere et construire de la dicte eau et partout le long de son dit beal et dérivation et en tels lieux que luy semblera et en la dicte eau se pourra conduire par mollins, engins d'eau eigages et aultres utilités qu'il se pourra adviser de faire à son profict et pour en jouir, user et disposer tant luy que par ses heoirs et successeurs quelconques, comme de leur chose propre...*

(Archives de la Préfecture)

(5) Adam de Crapponne, gentilhomme de Salon, tire un petit bras de Durance au lieu de sa nativité (César Nostradamus, Histoire de Provence 1614)

(6) Statistiques de Bouches du Rhône.

(7) De la Lande: Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc. (Paris, 1778). Voir la lettre du Cardinal de Joyeuse, écrite de Narbonne, le 2 octobre 1598, sollicitant Henri II de reprendre le projet de navigation.

(8) Le dessèchement des marais de Fréjus avait été autorisé par lettres patentes du roi, du 17 novembre 1566, sur la demande du chanoine Pierre de Cadenet.

(9) Le testament de Crapponne reçu en 1552 dans les écritures de Me Etienne Hozier, notaire à salon, contient cette disposition: *En cas que je meure, je veux que mon corps soit porté en sépulture en l'église parrochiale et collégiale Saint Laurent de Salon et au tombeau de mes prédécesseurs.*

La chapelle particulière de Saint Pierre fondée le 12 octobre 1501, par Pierre Mark, désignée par Crapponne comme le tombeau de sa famille est encore la propriété des descendants de ses aïeux maternels, de MM. de Mark Pazzi de Panisse qui l'ont fait restaurer en 1825.

(10) Voir acte du 1^{er} janvier 1588, not. Ponsard à Salon.

(11) Autour de sa tête on lit cette inscription: *Adam de Crapponne, ingénieur, né à Salon en 1519, mort en août 1568.* On fit deux erreurs de date; les dernières recherches fixent la naissance de Crapponne à l'an 1525 et sa mort à 1576.

(12) Voir pages suivantes.

(13) Le Conseil Municipal de Salon a voté 10.000 fr; celui de Marseille, 500 fr; celui d'Arles, 1000 fr; le Conseil Général, 6.000 fr; la Société d'Agriculture, 500 fr; Pélissane, 300 fr; Lançon, 400 fr; Grans, 200 fr; Miramas, Charleval, Tarascon, Cuges, Laroque, Mallemort, 100 fr chaque; Martigues, 200 fr; Comice agricole d'Aubagne, 100 fr, etc...

(14) La hauteur de la statue est de 2 m 50; celle de la fontaine est de 3 m 65; la hauteur totale du monument est de 6 m 15; le diamètre de la vasque est de 3 m, celui du bassin est de 6 m.

Les quatre statuettes assises sous la vasque représentent: 1° le génie de l'étude; 2° le génie civil; 3° le génie militaire; 4° l'abondance et la paix.

La statue et les quatre génies sont en marbre blanc. Le reste du monument est en pierre froide, dite de Cassis.

Arrêté relatif au Monument d'Adam de Craponne

Nous Préfet du département des Bouches-du-Rhône, commandeur de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération du Conseil Général du département, en date du 23 juin 1818, et les vœux récemment exprimés par la Société d'Agriculture de Bouches-du-Rhône et par M. le Maire de Salon, tant en son nom qu'en celui d'un très grand nombres de notables habitants de la ville de Salon;

Considérant qu'Adam de Craponne, en dérivant, dans le seizième siècle, les eaux de la Durance pour les répandre dans de vastes territoires, au moyen du canal qui porte son nom, canal exécuté par lui et à ses frais, a fait œuvre de génie et de dévouement;

Que ce canal d'irrigation, le premier qui ait été fait en France, a enrichi les territoires qu'il arrose, dans les arrondissements d'Aix et d'Arles, et que le pays reconnaissant n'a pas cessé de demander l'érection d'un monument qui rappelât tout à la fois l'immense bienfait et le compatriote illustre auquel il en est redevable;

Que jusqu'à présent, tout ce qui a été fait pour honorer la mémoire d'Adam de Craponne, s'est borné à une simple médaille en bronze, ce qui est loin de répondre à la reconnaissance des populations;

Considérant que cette reconnaissance et le vœux les plus explicites des habitants du département se sont de nouveau manifestés dans une occasion solennelle, celle de la distribution des prix faite à Salon par la Société d'Agriculture des Bouches-du-Rhône;

Considérant que le département des Bouches-du-Rhône n'a pas produit d'homme dont la vie ait été plus utile à sa patrie, et qui ait brillé d'un éclat plus pur, dans la triple carrière de l'ingénieur, du soldat et du citoyen.

Arrêtons:

Art. 1^{er} Le Conseil municipal de la ville de Salon est convoqué pour délibérer sur l'érection d'un Monument à Adam de Craponne, né à Salon, en 1525, et qui conduisit dans cette ville, en 1559, les premières eaux dérivées de la Durance.

Il votera les fonds qu'il jugera pouvoir affecter à la dépense du Monument.

Art. 2 Sont aussi convoqués pour délibérer sur l'érection d'un Monument à Adam de Craponne, les conseils municipaux des communes arrosées par le canal qu'il a créé et pour voter leur part contributive dans la dépense de ce Monument;

Savoir:

Arrondissement d'Aix

Charleval, Cornillon, Grans, Istres, Lançon, La Roque-d'Anthéron, Miramas, Pélissanne, Saint-Chamas, Saint-Estève-Janson.

Arrondissement d'Arles

Alleins, Arles, Aureille, Eyguières, Lamanon, Mallemort, Mouriers, Sénas.

Art. 3 Il sera ouvert des listes de souscriptions particulières dans toutes les communes du département. Les noms des souscripteurs seront publiés.

Art. 4 Une commission centrale sera organisée par nos soins dans la ville de Salon, pour activer et régulariser la marche des souscriptions ouvertes, en encaisser les produits, et pour préparer ultérieurement toutes les dispositions relatives à l'exécution du Monument.

Art. 5 Le concours du Conseil Général du département des Bouches-du-Rhône, sera demandé par nous à l'époque de sa prochaine session, pour cet œuvre patriotique, digne de son intérêt et de toutes ses sympathies.

Art. 6 MM. les sous-préfets d'Aix et d'Arles et MM. les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Marseille, en l'Hôtel de la Préfecture, le 12 octobre 1850

Le Préfet des Bouches-du-Rhône
Suleau

Tèste integrau

C.I.E.L. d'Oc

Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc

Sèti soucian:

3, plaço Joffre - 13130 Berro.

Tóuti dre resvra - Tous droits réservés - All right reserved.

© Centre International de l'Écrit en Langue d'Oc -2000

© Adoubamen dóu tèste, de la meso en pajo
e de la maqueto pèr Tricò Dupuy,
en sa qualita de Direitriço
dóu Counsèu d'Amenistracioun
dóu CIEL d'Oc.

